Desjardins Assurances
Vie • Santé • Retraite

Montréal

Sommaire des primes 2024

Primes par période de paie (26 paies / année)

Catégorie :	Professionnels permanents
Assureurs :	Desjardins Assurances et SSQ Assurance (DMA seulement)

Régime de base

Partage des coûts 65 % Ville - 35 % employés, peu importe la protection individuelle, familiale ou l'exemption pour les soins de santé et dentaires. La prime payée par l'employé est déterminée comme suit :

Protection individuelle : Salaire annuel _____ x 0,4882 / 1 000 + 25,34 $ = _____ $

Protection familiale : Salaire annuel _____ x 0,4882 / 1 000 + 68,13 $ = _____ $

Exemption : Salaire annuel _____ x 0,4882 / 1 000 = _____ $

Régime facultatif (prime payée par l'employé)

Catégorie d'âge	ASSURANCE VIE				
	« HOMME »		« FEMME »		* DÉCÈS ET MUTILATION ACCIDENTELS
	$ pour vous	$ pour vos personnes à charge	$ pour vous	$ pour vos personnes à charge	
	Prime / tranche de 10 000 $	Prime / tranche de 5 000 $ et 2 500 $	Prime / tranche de 10 000 $	Prime / tranche de 5 000 $ et 2 500 $	Prime / tranche de 10 000 $
Moins de 30 ans	0,30 $	0,24 $	0,18 $	0,33 $	0,07 $
30 à 34 ans	0,30 $	0,29 $	0,25 $	0,33 $	0,07 $
35 à 39 ans	0,38 $	0,33 $	0,31 $	0,35 $	0,07 $
40 à 44 ans	0,68 $	0,40 $	0,45 $	0,51 $	0,07 $
45 à 49 ans	1,13 $	0,51 $	0,65 $	0,76 $	0,07 $
50 à 54 ans	1,85 $	0,75 $	1,04 $	1,15 $	0,07 $
55 à 59 ans	3,42 $	1,13 $	1,88 $	1,86 $	0,07 $
60 à 64 ans	5,48 $	1,72 $	2,92 $	3,07 $	0,07 $
65 à 69 ans	8,85 $	2,59 $	4,88 $	4,38 $	0,07 $
70 à 74 ans	13,91 $	4,55 $	8,49 $	7,02 $	0,07 $

*** Vous devez être couvert par l'assurance vie facultative pour avoir droit à la protection DMA facultative.**

Note : Les primes à payer incluent la taxe de 9 %